



11/07/22

**RDV Visioconférence thématique
« environnement et cadre de vie »**

Plateforme Teams

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Présentation du RDV Visio thématique

Durée : 13h - 14h10, plateforme Teams

Intervenants :

- Sofia ALIAMET, CNDP, garante du projet
- Jean-Pierre MASSINES, MHSC, Directeur projet stade Louis-NICOLLIN
- Tristan RAMBION, SERM/SA3M, Responsable d'Opérations
- Gilles SAUVAGE, du bureau d'études SCE en charge des études acoustique, air et santé

15 participants

Accueil et animation : Institutions & Projets

Kevin DESSAGNE, animateur

Présente le fonctionnement de la visio, le cadre de la concertation continue et les différents intervenants et l'ordre du jour.

Jean-Pierre MASSINES, MHSC, Directeur projet stade Louis-NICOLLIN

Contextualise le projet au regard de l'actualité et revient sur le calendrier global du projet (slide 8)

Sofia ALIAMET, CNDP, garante

Rappelle que la CNDP veille à ce que les conditions du débat soient respectées et précise que les garantes peuvent être contactées par email (slides 10 à 14).

Présentation des enjeux environnementaux

Partie 1 – L'inventaire faune/flore et les mesures ERC

Présentée par Tristan RAMBION, SERM/SA3M, Responsable d'opérations (slide 16)

Partie 2 – Les dispositifs prévus pour la qualité de l'air, l'acoustique et l'intégration visuelle (slides 17 et 20)

Présentée par Gilles SAUVAGE, du bureau d'études SCE en charge des études acoustique, air et santé

Temps d'échange

M. MAURY – habitant de Pérols

Au-delà du bruit, du visuel sur l'enjeu circulation. S'interroge sur la capacité d'accueil du parking du stade.

Tristan RAMBION – SERM/SA3M, Responsable de secteur Service Métropole et Développement

Rappelle qu'une réunion spécifique sera dédiée à cette thématique à la rentrée. Des études de trafic sont effectuées et partagées avec la Préfecture notamment. Ce site est desservi par la RD66 et l'avenue Georges-Frêche. Cette dernière est sous-capacitaire c'est-à-dire peu utilisée par rapport à sa capacité (double voie). Ajoute que le doublement du tramway viendra compléter le dispositif.

Jean-Pierre MASSINES – MHSC, Directeur projet stade Louis-NICOLLIN

Une distinction doit être faite entre le parking véhicules légers et le parking 2 roues. Le premier accueillera 1500 places avec une réserve de parking pour accueillir 15 à 20 bus. 1000 places de 2 roues à l'endroit du stade et 1000 supplémentaires aux alentours du stade.

Des parkings de délestages sont également prévus avec un taux de marchabilité acceptable et des navettes parking relais/stade seront mises en place si besoin.

M. CHANTON – habitant de Lattes

Rappelle avoir participé à la visioconférence précédente et son opposition à l'emplacement choisi pour ce projet tout en reconnaissant le besoin d'un nouveau stade. Revient sur la présentation de M. Sauvage et considère que le projet apportera de nouvelles nuisances qui s'ajouteront à celles existantes.

Kevin DESSAGNE – Animateur

Sur la question de la localisation, rappelle que la thématique a largement été abordée lors de la concertation préalable. Indique prendre note de l'avis de Monsieur et recentre les propos sur le sujet du jour.

Gilles SAUVAGE – bureau d'études SCE en charge des études acoustique, air et santé

Rappelle que les données de pollution de fond proviennent d'ATMO Occitanie. Précise que la méthode de travail est d'ajouter les impacts estimés du projet à celles existantes.

Mme DOULAIN – Conseillère municipale de Montpellier et conseillère métropolitaine de Montpellier Méditerranée Métropole

Regrette que la requalification du stade de la Mosson ne soit pas une option afin de pouvoir comparer les deux éventualités.

Selon elle le sujet majeur de ce projet est la bétonisation/artificialisation de la zone. Souhaite avoir des éléments d'information sur le bilan carbone et les mesures compensatoires liées. Revient également sur l'introduction de M. Massines et souhaite connaître les arbitrages économiques à venir notamment sur les matériaux choisis.

Tristan RAMBION – SERM/SA3M, Responsable d'opérations

Il rappelle que l'urbanisation d'ODE ACTE 1 est prévu au PLU et au SCOT quel que soit le projet.

Précise que le périmètre du stade représente 9ha soit moins que les zones commerciales du Fenouillet qui seront détruites et désimperméabilisées car inondables. Le retour à la pleine terre de ces zones totalement urbanisées aujourd'hui et le projet d'aménagement d'ensemble permettront de respecter le principe de Zéro Artificialisation Nette.

Jean-Pierre MASSINES – MHSC, Directeur projet stade Louis-NICOLLIN

Souhaite annoncer (bien qu'aucun visuel ne soit pour le moment disponible) que le stade en tant qu'objet sera particulièrement végétalisé sur une zone où actuellement il y a peu ou aucun d'arbre.

Rappelle que l'urbanisme c'est aussi redonner vie à des lieux tel la friche actuelle, notamment par la végétalisation. C'est un objectif majeur du projet.

Le Club souhaite que le stade soit vertueux. Autant dans sa phase de construction que lors de son exploitation. Le MHSC a pour objectif d'obtenir, pour le stade Louis-NICOLLIN, les certifications BREEAM et BDO (niveau argent), gages de construction écoresponsable. Ces certifications seraient quasi uniques à l'échelle nationale pour un tel objet.

Autre point de vigilance du club, la performance énergétique du stade :

- Une partie du toit sera le support d'un parc photovoltaïque. C'est un travail en court avec Énergies du Sud.
- L'utilisation de l'eau se verra raisonnée et est l'objet de réflexion : l'eau brute sera utilisée notamment sur l'arrosage et l'eau vanne pour les circuits ne nécessitant de l'eau potable.
- La géothermie sera mise à contribution pour le système chaud/froid.
- Les parkings seront adaptés aux véhicules électriques.

Conclut son propos en assurant que le projet se veut exemplaire d'un point de vue environnemental et dans les matériaux choisis et leur provenance.

Thierry JAMMES – responsable de l'accessibilité, Comité de liaison et coordination des associations de personnes handicapées de l'Hérault

Se demande s'il sera plus intéressant de venir en TC depuis le nord de Montpellier qu'en voiture afin de favoriser les changements de comportement des usagers.

Déclare que le Comité qu'il représente souhaite être consulté sur le sujet de l'accessibilité lorsque le maître d'ouvrage sera en phase projet.

Tristan RAMBION – SERM/SA3M, Responsable de secteur Service Métropole et Développement

Rappelle qu'une visio est prévue à la rentrée sur cette thématique. Précise que les équipes de la Métropole et de TaM travaillent à la mise en place de navettes au départ des parkings relais du tramway.

Assure que le tramway est le mode de transport privilégié pour se rendre au stade.

Jean-Pierre MASSINES, MHSC, Directeur projet stade Louis-NICOLLIN

Rebondit sur la requête de ce dernier et déclare que le maître d'ouvrage et la Métropole se veulent attentifs à ce sujet afin de ne pas se retrouver face à la situation actuelle au Stade de la Mosson, inadapté à ces publics spécifiques.

Kevin DESSAGNE - animateur

Porte à connaissance les propos tenus sur le chat (cf. ci-après)

Jean-Pierre MASSINES – MHSC, Directeur projet stade Louis-NICOLLIN

Sur les certifications, la comparaison se fait à l'échelle des autres stades nationaux. Sur l'exploitation, l'entreprise *Impulse* permettra de déterminer lorsque le projet sera clairement défini de son impact carbone tant dans sa construction que lors de son exploitation.

M. CHANTON – Habitant de Lattes

Intervient en énumérant différentes données de la ZAC Ode à la Mer (288ha, 900 000m² de SDP, 6 à 8000 logements, 25 000 personnes, 150 000m² de bureaux...) et considère que les surfaces bâties sont multipliées par 3,5. Par conséquent, il déclare que le projet est, selon lui, loin du Zéro Artificialisation Nette.

Tristan RAMBION – SERM/SA3M, Responsable de secteur Service Métropole et Développement

Rebondit et précise que le projet d'ensemble prévoit la réalisation de bâtiments comportant plusieurs étages, multipliant de fait la surface de plancher en limitant l'emprise au sol contrairement aux constructions commerciales actuellement présentes qui sont en RDC. Le projet d'ensemble respectera donc le Zéro artificialisation Nette.

Kevin DESSAGNE - animateur

Clôt la visioconférence en rappelant le dispositif de concertation et d'expression mis à disposition.

Échanges sur le chat

[13:40] Maury Fabien (Invité)

Aurons-nous la possibilité d'avoir à connaissance le PPT de présentation.

[13:58] Fabienne Fiasson

Merci pour l'organisation de cette visio et pour les réponses apportées aux interrogations ! Nous avons hâte de venir assister aux matchs au Stade Louis-NICOLLIN (Famille Fiasson - Saint-Jean-de-Védas)

[13:59] L'équipe projet Stade Louis-NICOLLIN

Bonjour, la présentation sera mise en ligne rapidement. Une synthèse des échanges suivra. Le tout sur le site internet du www.stadelouisnicollin.fr

[14:00] L'équipe projet Stade Louis-NICOLLIN

Merci !

[14:01] Alain BROCHARD

Bonjour,

Alain BROCHARD, d'Envirobat Occitanie. À noter que le niveau Bronze de la démarche BDO n'est pas le plus courant contrairement à ce qui a été dit. Nous avons aujourd'hui une répartition quasi

identique entre les niveaux Bronze Argent et Or sur le territoire Occitan. Soit environ 50 projets pour chaque niveau d'ambition

[14:06] Maury Fabien (Invité)

Pourriez-vous nous assurer que le parking du stade pourrait être construit en matériaux perméables ?

like 1

[14:08] Sofia ALIAMET (Garante) (Invité)

Je vais devoir vous laisser pour une autre réunion, merci pour les échanges et vos contributions dont je prends bien note. Il serait opportun de rendre publiques les informations relatives au bilan carbone de l'ensemble de l'aménagement du projet de stade. Merci à toutes et tous,

[14:08] Alain BROCHARD

Sur l'aspect Matériaux de construction, la démarche BDO impose un minimum de matériaux biosourcés ou géosourcés, nous serons donc attentifs à ce qui sera proposé par l'équipe projet, notamment comme alternative au béton/métal/isolants type polystyrène polyuréthane

[14:08] Alenka Doulain (Invité)

Merci Monsieur Brochard pour ces éléments